La République du Centre, 16 décembre 2014

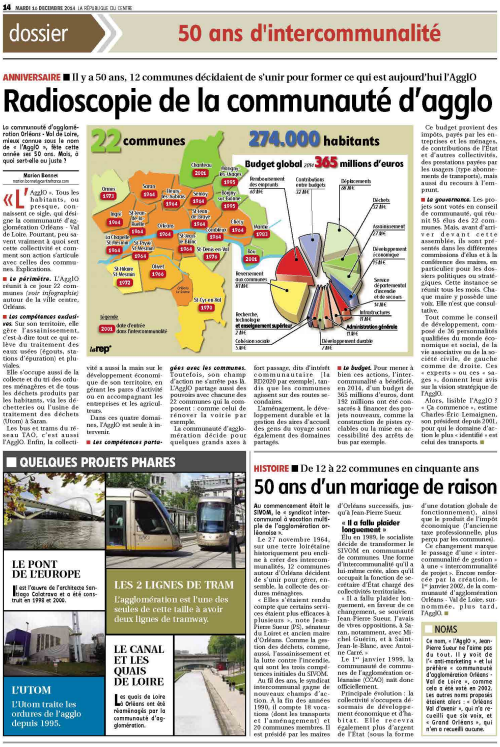

14 MARDI 16 DÉCEMBRE 2014 LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

dossier — 50 ans d'intercommunalité

ANNIVERSAIRE ■ Il y a 50 ans, 12 communes décidaient de s'unir pour former ce qui est aujourd'hui l'AgglO

Radioscopie de la communauté d'agglo

La communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire, mieux connue sous le nom de « l'AgglO », fête cette année ses 50 ans. Mais, à quoi sert-elle au juste ?

Marion Bonnet
marion.bonnet@centrefrance.com

« L'AgglO ». Tous les habitants, ou presque, connaissent ce sigle, qui désigne la communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire. Pourtant, peu savent vraiment à quoi sert cette collectivité et comment son action s'articule avec celles des communes. Explications.

■ ***Le périmètre.*** L'AgglO réunit à ce jour 22 communes (*voir infographie*) autour de la ville centre, Orléans.

■ ***Les compétences exclusives.*** Sur son territoire, elle gère l'assainissement, c'est-à-dire tout ce qui relève du traitement des eaux usées (égouts, stations d'épuration) et pluviales.

Elle s'occupe aussi de la collecte et du tri des ordures ménagères et de tous les déchets produits par les habitants, via les déchetteries ou l'usine de traitement des déchets (Utom) à Saran.

Les bus et trams du réseau TAO, c'est aussi l'AgglO. Enfin, la collectivité a aussi la main sur le développement économique de son territoire, en gérant les parcs d'activité ou en accompagnant les entreprises et les agriculteurs.

Dans ces quatre domaines, l'AgglO est seule à intervenir.

■ ***Les compétences partagées avec les communes.*** Toutefois, sein champ d'action ne s'arrête pas là. L'AgglO partage aussi des pouvoirs avec chacune des 22 communes qui la composent : comme celui de rénover la voirie par exemple.

La communauté d'agglomération décide pour quelques grands axes à fort passage, dits d'intérêt communautaire (la RD2020 par exemple), tandis que les communes agissent sur des routes secondaires.

L'aménagement, le développement durable et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont également des domaines partagés.

■ ***Le budget.*** Pour mener à bien ces actions, l'intercommunalité a bénéficié, en 2014, d'un budget de 365 millions d'euros, dont 182 millions ont été consacrés à financer des projets nouveaux, comme la construction de pistes cyclables ou la mise en accessibilité des arrêts de bus par exemple.

Ce budget provient des impôts, payés par les entreprises et les ménages, de contributions de l'Etat et d'autres collectivités, des prestations payées par les usagers (type abonnements de transports), mais aussi du recours à l'emprunt.

■ ***Le gouvernance.*** Les projets sont votés en conseil de communauté, qui réunit 93 élus des 22 communes. Mais, avant d'arriver devant cette assemblée, ils sont présentés dans les différentes commissions d'élus et à la conférence des maires, en particulier pour les dossiers politiques ou stratégiques. Cette instance se réunit tous les mois. Chaque maire y possède une voix. Elle n'est que consultative.

Tout comme le conseil de développement, composé de 36 personnalités qualifiées du monde économique et social, de la vie associative ou de la société civile, de gauche comme de droite. Ces « experts » ou ces « sages », donnent leur avis sur la vision stratégique de l'AgglO.

Alors, lisible l'AgglO ? « Ça commence », estime Chaufes Eric Lemaitgen, son président depuis 2001, pour qui le domaine d'action le plus « identifié » est celui des transports. ■

22 communes — 274.000 habitants — Budget global 2014 : 365 millions d'euros

Remboursement des emprunts 47,8M€ — Contributions entre budgets 22,8M€ — Déplacements 58,9M€ — Déchets 22,8M€ — Assainissement 27,8M€ — Développement économique 17,6M€ — Gestion du patrimoine d'intérêt communautaire 10,8M€ — Infrastructures 17,8M€ — Administration générale 17,8M€ — Développement durable 7,8M€ — Cohésion sociale 5,8M€ — Recherche, technologie et enseignement supérieur 7,8M€ — Remboursement des communes 87,8M€

Source : Agglomération Orléans - Val de Loire

■ QUELQUES PROJETS PHARES

LE PONT DE L'EUROPE
Il est l'œuvre de l'architecte Santiago Calatrava et a été construit en 1996 et 2000.

LES 2 LIGNES DE TRAM
L'agglomération est l'une des seules de cette taille à avoir deux lignes de tramway.

L'UTOM
L'Utom traite les ordures de l'agglo depuis 1995.

LE CANAL ET LES QUAIS DE LOIRE
Les quais de Loire à Orléans ont été réaménagés par la communauté d'agglomération.

Illustrations : Jean-Pierre Sussa / Jacques Brière (cartes géographiques) / Jacques Brière (cartes)

HISTOIRE ■ De 12 à 22 communes en cinquante ans

50 ans d'un mariage de raison

Au commencement était le SIVOM, le « syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération orléanaise ».

Le 27 novembre 1964, sur une terre loirétaine historiquement peu encline à créer des intercommunalités, 12 communes autour d'Orléans décident de s'unir, elles aussi, en matière de la collecte des ordures ménagères.

« Elles n'étaient rendu compte que certains services étaient plus efficaces à plusieurs », note Jean-Pierre Sueur (PS), sénateur du Loiret et ancien maire d'Orléans. Comme la gestion des déchets, comme, aussi, l'assainissement et la lutte contre l'incendie, qui sont les trois compétences initiales du SIVOM.

Au fil des ans, le syndicat intercommunal gagne de nouveaux champs d'action. A la fin des années 1990, il compte 18 vocations (dont les transports et l'aménagement) et 29 communes membres. Il est présidé par les maires d'Orléans successifs, jusqu'à Jean-Pierre Sueur.

« Il a fallu plaider longuement »

Elu en 1989, le socialiste décide de transformer le SIVOM en communauté de communes. Une forme d'intercommunalité qu'il a lui-même créée, alors qu'il occupait la fonction de secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales.

« Il a fallu plaider longuement, en faveur de ce changement, se souvient Jean-Pierre Sueur. J'avais de vives oppositions, à Saran, notamment, avec Michel Guérin, et à Saint-Jean-le-Blanc, avec Antoine Carré. »

Le 1er janvier 1999, la communauté de communes de l'agglomération orléanaise (CCAO) naît donc officiellement.

Principale évolution : la collectivité s'occupera désormais de développement économique et d'habitat. Elle recevra également plus d'argent de l'Etat (sous la forme d'une dotation globale de fonctionnement), ainsi que le produit de l'impôt économique (l'ancienne taxe professionnelle, plus payée par les communes).

Ce changement marque le passage d'une « intercommunalité de gestion » à une « intercommunalité de projet ». Encore moins de 10 ans, et, depuis le 1er janvier 2002, de la communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire, surnommée, plus tard, l'AgglO. ■

NOMS

Ce nom, « l'AgglO », Jean-Pierre Sueur ne l'aime pas du tout. Il y voit de l'« anti-marketing » et lui préfère « communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire », comme cela a été voté en 2002. Les autres noms proposés étaient alors : « Orléans Val d'Avenir », qui n'a recueilli que six voix, et « Grand Orléans », qui n'en a recueilli aucune.

Phoca PDF